



Le concours Créa'Vienne sera lancé le 2 février

vendredi 9 janvier 2015, par [lpe](#)

La 8e édition de ce concours annuel sera donc lancée le 2 février 2015. Créa'Vienne a pour l'objectif de promouvoir l'esprit entrepreneurial et encourager l'innovation, la pérennité et la création d'emplois, notamment par un accompagnement de professionnels de la création d'entreprise.

En 2015, proposera des récompenses estimées à 60 000 € de dotation en numéraire et en nature. Il s'adressera à tous les profils de candidats, dès l'instant qu'ils sont porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise (demandeurs d'emplois, étudiants, chercheurs, salariés, dirigeants d'entreprises...) et sera ouvert à toutes les formes juridiques d'entreprise commerciale.

Les candidats pourront postuler au sein de 3 catégories majeures :

- PROJET : porteurs de projet
- CRÉATION : création de l'entreprise prévue à moins de 6 mois ;
- REPRISE : reprise de l'entreprise prévue à moins de 6 mois ;

D'autres prix seront également décernés en fonction des thématiques investies par les candidats :

- Coup de cœur INNOVATION
- Coup de cœur INDUSTRIE
- Prix INTERNATIONAL

Un seul critère obligatoire : chaque projet doit installer son siège social dans le département de la Vienne.

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 2 février au mardi 31 mars 2015, sur le site www.creavienne.fr.

L'équipe du concours sera présente lors du Salon des Entrepreneurs, à Paris, les 4 et 5 février 2015.

En 2014, 107 dossiers ont été déposés sur le site pour 6 lauréats : COUREO (Prix Projet 10000 €), RHINOV (Prix Création 10000 €), LE PÈRE BAFIEN (Prix Reprise 10000 €), QUANTA GREEN (Coup de Coeur Innovation 8000 €), TAP TOOLS (Coup de Coeur Industrie 8000 €) et CEFORAGE (Prix International).

A propos :

Ce concours s'inscrit dans un projet collectif, porté par les 2 pépinières d'entreprises de la Technopole du Futuroscope (le Centre d'Entreprises et d'Innovation de la Vienne ou CEI, qui en est à l'initiative en 2007) et de Châtelleraut (Pépinière René Monory - RADEC) et par les collectivités locales (Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, Communauté d'Agglomération de Châtelleraut et Conseil Général de la Vienne).

44 projets et entreprises ont été lauréats de CRÉA'VIENNE depuis la 1ère édition en 2008 et ont pu bénéficier des récompenses attribuées pour lancer ou développer leur activité.